



**ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°04-2021-022

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2021

# Sommaire

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**

04-2021-07-01-00003 - Arrêté préfectoral 2021-182-005 du 1er juillet 2021 portant habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages) Page 3

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction des Services du Cabinet**

04-2021-07-05-00007 - AP 2021-186-007 du 5 juillet 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe cyno-technique et des maitres-chiens d'avalanche. (2 pages) Page 6

04-2021-07-05-00009 - Arrêté 2021-186-009 du 5 juillet 2021 fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle dans le domaine du secours en montagne. (4 pages) Page 9

04-2021-07-05-00004 - Arrêté préfectoral 2021-186-004 du 5 juillet 2021 fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine de la prévention. (2 pages) Page 14

04-2021-07-05-00005 - Arrêté préfectoral 2021-186-005 du 5 juillet 2021 fixant la liste d'aptitude des personnels spécialisés dans le domaine du secours en montagne. (2 pages) Page 17

04-2021-07-05-00006 - Arrêté préfectoral 2021-186-006 du 5 juillet 2021 fixant la liste annuelle d'aptitude des personnels spécialisés dans le domaine du risque chimique et biologique. (2 pages) Page 20

04-2021-07-05-00008 - Arrêté préfectoral 2021-186-008 du 5 juillet 2021 fixant la liste départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours nautique. (4 pages) Page 23

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence**

04-2021-07-05-00001 - Arrêté préfectoral 2021-186-001 du 5 juillet 2021 portant cessation d'activité de Madame Nathalie Chabrier en qualité d'infirmière principale de sapeurs-pompiers volontaires, membre du groupement de santé et de secours médical. (1 page) Page 28

04-2021-07-05-00002 - Arrêté préfectoral 2021-186-002 du 5 juillet 2021 portant nomination du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires JérémY LAVOCAT aux fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de Saint-André-les-Alpes (1 page) Page 30

04-2021-07-05-00003 - Arrêté préfectoral 2021-186-003 du 5 juillet 2021 portant cessation des fonctions du capitaine de sapeurs-pompiers volontaires Franck GIOVAGNOLI en qualité de chef du centre d'incendie et de secours de Saint-André-les-Alpes. (1 page) Page 32

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-01-00003

Arrêté préfectoral 2021-182-005 du 1er juillet  
2021 portant habilitation dans le domaine  
funéraire.



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2021 - 182 005**

portant habilitation dans le domaine funéraire

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-19 et suivants, R. 2223-56 et suivants et D. 2223-34 et suivants ;
- Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
- Vu** le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;
- Vu** le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;
- Vu** l'arrêté du 28 mars 2020 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2017 fixant les listes des infections transmissibles prescrivant ou portant interdiction de certaines opérations funéraires mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-138 001 du 18 mai 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2018-109 006 du 19 avril 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2015 153-001 du 2 juin 2015 portant habilitation dans le domaine funéraire ;
- Vu** la demande du 1<sup>er</sup> juin 2021 reçue en préfecture le 21 juin 2021, formulée par M. Christophe LA ROSA, Directeur général de la société « Pompes Funèbres Phocéennes » sise 29, boulevard de l'Océan 13009 Marseille (Bouches-du-Rhône), en vue d'obtenir l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire « La Maison des Obsèques », sis La Trinque d'Isnard - 79 avenue de Lattre de Tassigny 04100 Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) ;
- Vu** l'ensemble des pièces annexées à la demande ;

**Considérant** l'acquisition par fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la société « Agence Funéraire d'Aix » sise à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) par la société « Pompes Funèbres Phocéennes » sise à Marseille (Bouches-du-Rhône) dont M. Christophe LA ROSA est le Directeur général ;

**Sur proposition de** Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** L'établissement secondaire dénommé « La Maison des Obsèques » sis La Trinquette d'Isnard 79 avenue de Lattre de Tassigny 04100 Manosque, représenté par M. Christophe LA ROSA Directeur général de la société « Pompes Funèbres Phocéennes » sise à Marseille, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- le transport de corps avant et après mise en bière ;
- l'organisation des obsèques ;
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- la fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- la fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

**Article 2 :** Le numéro d'habilitation est le **21/04/11**.

**Article 3 :** La durée de la présente habilitation est fixée à **cinq ans** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 notification du présent arrêté, non renouvelable par tacite reconduction.

**Article 4 :** La demande de renouvellement de la présente habilitation devra être présentée trois mois avant la date d'expiration.

**Article 5 :** L'habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définie en application des dispositions des articles L. 2223-23 et L. 2223-24 du code général des collectivités territoriales ;
- non respect du règlement national des pompes funèbres ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la sécurité publique.

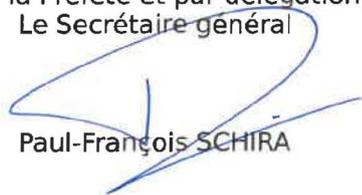
**Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification :

- d'un recours administratif gracieux devant la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Place Beauvau 75800 Paris cedex 08 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille : 22-24, rue Breteuil 13281 Marseille cedex 06.

La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 7 :** Monsieur le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à M. Christophe LA ROSA Directeur général de la société « Pompes Funèbres Phocéennes ».

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire général

  
Paul-François SCHIRA

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00007

AP 2021-186-007 du 5 juillet 2021 fixant la liste  
d'aptitude opérationnelle de l'équipe  
cyno-technique et des maitres-chiens  
d'avalanche.

Digne-les-Bains, le 05 JUIL. 2021

**ARRETE PREFECTORAL n° 2021- 186-007**

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle de l'équipe cynotechnique, et des maîtres-chiens d'avalanche.

**La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le Guide National de Référence relatif à la Cynotechnie ;
- Vu** l'arrêté du 09 juin 1988 relatif au comité technique créé par l'article 7 du décret n° 77-12 du 04 janvier 1977 instituant un brevet national de maître-chien d'avalanches ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;

**Sur proposition du** Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

**ARRETE :**

**Article 1 :** La liste annuelle départementale d'aptitude de l'équipe cynotechnique et des maîtres-chiens d'avalanche au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2021, est établie comme suit :

Grade / Nom / Prénom	CIS d'affectation	Nom et Matricule Chien	Niveau de qualification et de spécialisation				
			CYN 1 « Conduc- teur Cyno- technique »	CYN 2 « Chef d'Unité Cynotech- nique »	CYN 3 « Conseiller Technique Cy- notechnie »	Spécialisation	
						Ques- tage	Per- sonne enseve- lie
Adjudant-chef MANGIAPAN C.*	Direction	Havane 250269604860376	—	—	X	Oui	Oui
Adjudant ALBERTO C.	Sisteron	Flame 250263604167027	—	X	—	Oui	Oui
Adjudant ALBERTO C.	Sisteron	Layka 250269606511328	—	X	—	Oui	Oui
Caporal-chef CORTES F.	Château-Arnoux	—	—	X	—	Oui	Oui
<b>*Conseiller Technique Départemental</b>			<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n°2021-043-010 en date du 12 février 2021, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude de l'équipe cynotechnique et des maîtres-chiens d'avalanche, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète



Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence  
8, Rue du Docteur ROMIEU  
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)  
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> –  @prefet04 –  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00009

Arrêté 2021-186-009 du 5 juillet 2021 fixant la  
liste annuelle départementale d'aptitude  
opérationnelle dans le domaine du secours en  
montagne.

Digne-les-Bains, le **05 JUIL. 2021**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021-186-009**

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours en montagne.

**La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 08 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif aux sauvetage déblaiement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;

**Sur proposition du** Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

**ARRETE :**

**Article 1 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du Sauvetage Déblaiement au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence, pour l'année 2021, est établie comme suit :

Grade/Nom/Prénom	CIS d'Affectation	Niveau de qualification			
		SDE 1	SDE 2	SDE 3	CT
Capitaine HURET Thierry	SDIS			X	X
Capitaine CONTRUCCI Noël	Barcelonnette	---	---	X	X
Capitaine NIRONI Stéphane	Digne-les-Bains			X	X
Lieutenant PLA Alain **	Manosque	---	---	X	X
Lieutenant LAGARDE Raphael	Malijai	---	X	---	---
Lieutenant GARCIA Eric	Barcelonnette	---	X	---	---
Adjudant-chef PROAL Julien	Barcelonnette	---	X	---	---
Adjudant-chef SERENO Fabien	Castellane	---	X	---	---
Sergent-chef COEURET Mathias	Manosque	---	X	---	---
Adjudant GEFROY Ludovic	Peyruis	---	X	---	---
Adjudant-chef GIRARD Cédric	Colmars	---	X	---	---
Caporal FASSETTA Thomas	Barcelonnette	X	---	---	---
Adjudant-chef MICHEL Jérôme	Allos	X	---	---	---

Adjudant-chef DITORO Valérie	Annot	X	---	---	---
Adjudant-chef FOLCHER Céline	Banon	X	---	---	---
Adjudant-chef GASTINEL Damien	Barcelonnette	X	---	---	---
Caporal PLANTIER Marc	Barcelonnette	X	---	---	---
Sergent TCHOULADJIAN Pierre Georges	Céreste	X	---	---	---
Lieutenant GARCIA Patrick	Barcelonnette	X	---	---	---
Lieutenant DARRIOULAT Jean Luc	Barcelonnette	X	---	---	---
Sergent-chef PERRETO Virginie	Barcelonnette	X	---	---	---
Lieutenant STENGER Philippe	Barcelonnette	X	---	---	---
Sergent TIERCIN Jérôme	Barcelonnette	X	---	---	---
Caporal GROS Benjamin	Barcelonnette	X	---	---	---
Caporal BRAUD Laurent	Barcelonnette	X	---	---	---
Adjudant DEBRABANT Jérémy	Castellane	X	---	---	---
Sapeur TISSIER Laurent	Castellane	X	---	---	---
Adjudant GASPERIN Paco	Oraison	X	---	---	---
Adjudant NICOLAS Eric	St Martin-de-Brômes	X	---	---	---
Caporal CHASSANG Thomas	Forcalquier	X	---	---	---
Sergent-chef ISNARD Marc Olivier	Colmars	X	---	---	---
Caporal-chef MARTINEZ Thibaut	Colmars	X	---	---	---
Sergent HAMADA Jean Pierre	Château-Arnoux	X	---	---	---
Caporal GUIGUES Philippe	Bras-d'Asse	X	---	---	---
Adjudant-chef GONDRAN Teddy	Forcalquier	X	---	---	---
Lieutenant MAGNAN Laurent	Forcalquier	X	---	---	---
Adjudant-chef DALLA FAVERA Gianni	Mézel	X	---	---	---
Adjudant-chef GATTO Fabrice	Mézel	X	---	---	---
Adjudant-chef LAUGIER Guillaume	Manosque	X	---	---	---
Adjudant GIAI-GIANETTI Nicolas	Manosque	X	---	---	---
Adjudant Sergent-chef ACCOMIATO Guillaume	Manosque	X	---	---	---
Adjudant BLANC Benoit	Manosque	X	---	---	---
Sergent-chef MATHA Jonathan	Manosque	X	---	---	---
Adjudant PECHON Jean Philippe	Manosque	X	---	---	---
Sergent COTTURA Charlie	Manosque	X	---	---	---
Sergent ACCOMIATO Serge	Manosque	X	---	---	---
Sergent GAUDIAT Pascal	Manosque	X	---	---	---
Caporal PLA Quentin	Manosque	X	---	---	---
Caporal PLA Thomas	Manosque	X	---	---	---
Sergent GUEGNON Lorys	Digne-les-Bains	X	---	---	---
Lieutenant PELERIN Cédric	Riez	X	---	---	---
Lieutenant PELERIN Nathalie	Riez	X	---	---	---
Sapeur PELERIN Baptiste	Riez	X	---	---	---
Caporal-chef POULAIN Axel	Riez	X	---	---	---
Adjudant-chef HERERO Fabrice	Malijai	X	---	---	---
Sergent MATOS Stéphane	Manosque	X	---	---	---
Sapeur SCHEIDEGGER Cindy	Malijai	X	---	---	---
Caporal-chef GALLAIS Aymeric	Reillanne	X	---	---	---
Sergent-chef SIMONI Joseph	Manosque	X	---	---	---
Adjudant RAMBAUD Caroline	Digne-les-Bains	X	---	---	---
Adjudant BREARD Hugues	Seynes les Alpes	X	---	---	---
Adjudant MICHEL Sylvain	Seynes les Alpes	X	---	---	---
Adjudant JULIEN Etienne	Thoard	X	---	---	---
Adjudant-chef BOUCHET Fabienne	Thoard	X	---	---	---
**Conseiller technique départemental :		53	7	4	4

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n°2021-043-009 en date du 2021-043-009, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du Sauvetage Déblaiement, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète

  
Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence  
8, Rue du Docteur ROMIEU  
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)

Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> –  @prefet04 –  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00004

Arrêté préfectoral 2021-186-004 du 5 juillet 2021  
fixant la liste annuelle départementale  
d'aptitude opérationnelle des personnels  
spécialisés dans le domaine de la prévention.

Digne-les-Bains, le 05 JUIL. 2021

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021- 186- 004**

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine de la prévention

**La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 5 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;

**Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours.**

**ARRETE :**

**Article 1 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence, pour l'année 2021, est établie comme suit :

Grade/Nom/Prénom	CIS d'Affectation	Niveau de qualification				PRV 3 (Responsable Départemental de la Prévention)
		Module Tronc Commun Préventionnistes	Module complémentaire « code du travail, installations classées pour l'environnement »	Module Complémentaire « Immeubles de Grande hauteur »	Module Recherche des causes et des circonstances des incendies « Investigateur »	
		Colonel Christophe PAICHOUX	DD SIS	X	X	
Lieutenant-colonel Henri COUVÉ	DD SIS	X	X	X		
Commandant Fabien MULLER	DD SIS	X	X	X	X	
Commandant Christophe DEVAUX	Manosque	X				

Commandant Antoine RICCI-LUCCHI	Barcelonnette	X				
Capitaine Jean-Baptiste AUDIER	Forcalquier	X				
Capitaine Stéphane NIRONI	Digne	X				
Capitaine Sébastien MERIC	DD SIS	X				
Capitaine Nicolas ORTH	Sisteron	X	X	X	X	
Lieutenant Florence TREMELLAT	DD SIS	X				
Lieutenant David ROCHE	DD SIS	X			X	
Sergent-chef Laurent JULIEN	DD SIS	X	X	X	X	
		<b>11</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n°2020-030-008 en date du 30 janvier 2020, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude des personnels spécialisés dans le domaine de la prévention, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète

Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence  
8, Rue du Docteur ROMIEU  
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)  
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00005

Arrêté préfectoral 2021-186-005 du 5 juillet 2021  
fixant la liste d'aptitude des personnels  
spécialisés dans le domaine du secours en  
montagne.

Digne-les-Bains, le **05 JUIL. 2021**

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021- 186-005**

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours en montagne.

**La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 08 décembre 2000 fixant le guide national de référence relatif au secours en montagne ;
- Vu** l'arrêté du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif aux secours en canyon ;
- Vu** l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;

**Sur proposition du** Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

**ARRETE :**

**Article 1 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du Secours en Montagne au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence, pour l'année 2021, est établie comme suit :

Grade/Nom/Prénom	CIS d'affectation	SMO2	SMO3	N1	N2	G1	G2	CAN1	CAN2	Aptitude Treuillage
Lieutenant BERNARDI Gaël	Allos		X	X					X	X
Lieutenant PRIVAT Gérald	Castellane		X		X		X		X	X
Adjudant-chef BLANCHARD Laurent	Direction		X	X		X		X		X
Sergent-chef SEGHINI Eric *	Digne-les-Bains		X		X		X		X	X
Commandant MULLER Fabien **	Direction	X		X				X		X
Lieutenant BONNOME Roland	Castellane	X		X		X		X		X
Adjudant-chef COURBET Romain	Forcalquier	X						X		
Lieutenant DINGER Stéphane	Direction	X		X				X		X
Adjudant-chef MARTINEZ Yannick	Direction	X		X				X		X
Adjudant-chef MOURET Jean Michel	Barrême	X		X				X		X

Adjudant-chef LONGERON Jérôme	Digne-les-Bains	X		X		X		X		X
Adjudant BIANCO Philippe	Allos	X		X				X		X
Adjudant MEDICI Mathieu	Castellane	X						X		X
Adjudant MESCLE Benoit	Direction	X						X		X
Sergent MARIN Jean-Philippe	Digne-les-Bains	X		X				X		X
Sergente DERRE Julie	Direction	X		X		X		X		X
Sergent JEAN Nicolas	Direction	X		X				X		X
Sergent DONNINI Robert	Castellane	X		X		X		X		X
Caporal GUINET Alain	La Palud/Verdon	X		X				X		X
Caporal FANNEAU Mathieu	La Palud/Verdon	X		X				X		X
		<b>16</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>19</b>

\*\* Responsable départemental : Commandant Fabien MULLER

\*Conseiller technique départemental : Sergent-Chef Eric SEGHINI

**Article 2 :** La liste annuelle départementale des personnels SSSM aptes à intervenir dans le domaine du Secours en Montagne pour l'année 2021 est établie comme suit :

Grade/Nom/Prénom	CIS d'affectation	SMO	Neige	CAN	Aptitude treuillage
		SSSM	SSSM	SSSM	
Médecin de Classe Except PETITJEAN Frédéric	SDIS	X	X	X	X
Médecin Ltn/Col PATIN Pierre	Riez	X	X	X	X
Médecin Hors classe BESSON Florence	SDIS	X	X	X	X
Médecin Capitaine ARGENONE Fabien	SDIS	X	X	X	X
Médecin Capitaine BILLOT Damien	SDIS	*	*	*	*
		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

\*En cours de qualification

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral n°2021-043-011 en date du 12 février 2021, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours en Montagne, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète

Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence  
8, Rue du Docteur ROMIEU  
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatri-culation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)  
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – [Twitter](#) @prefet04 – [Facebook](#) @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00006

Arrêté préfectoral 2021-186-006 du 5 juillet 2021  
fixant la liste annuelle d'aptitude des personnels  
spécialisés dans le domaine du risque chimique  
et biologique.

Digne-les-Bains, le 05 JUIL. 2021

**Arrêté Préfectoral n° 2021- 186-006**

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du Risque Chimique et Biologique

**La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;

**Sur proposition du** Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

**ARRETE :**

**Article 1 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à exercer dans le domaine du Risque Chimique et Biologique au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence, pour l'année 2021, est établie comme suit :

Grade/Nom/ Prénom	CIS d'Affectation	Niveau de qualification			
		RCH 1 (Equipier ou chef d'équipe reconnaissance)	RCH 2 (Equipier ou chef d'équipe inter- vention)	RCH 3 (Chef de CMIC)	RCH 4 (Conseiller tech- nique)
Lieutenant-colonel COUVÉ Henri (1)	DD SIS	---	---	---	X
Commandant LETZELLEMANNS Yannick	DD SIS	---	---	X	---
Commandant MULLER Fabien	DD SIS	---	---	X	---
Capitaine MERIC Sébastien	DD SIS	---	---	---	X
Capitaine ORTH Nicolas	DD SIS	---	---	X	---
Commandant RICCI LUCCHI Antoine	Barcelonnette	---	---	X	---
Caporal LAGIER Agnès	Sisteron	---	X	---	---
Sapeur MEYRAN Lisa	Sisteron	X	---	---	---
Lieutenant DAVIN Philippe	Sisteron	---	X	---	---
Lieutenant VOLPE Sébastien	Sisteron	---	X	---	---

Caporal ROME Ludovic	Sisteron	X	---	---	---
Adjudant-chef ANSEL Mickaël	Château-Arnoux	---	X	---	---
Adjudant-chef APICELLA Valérie	Château-Arnoux	---	X	---	---
Sergent-chef BONNET Jérémy	Château-Arnoux	X	---	---	---
Lieutenant BOUCHET Guillaume	Château-Arnoux	---	X	---	---
Sergent-chef BOSCO Jessica	Château-Arnoux	X	---	---	---
Lieutenant Fabien LACOMBLEZ Fabien	Château-Arnoux	---	X	---	---
Caporal-chef BARAER Thomas	Château-Arnoux	X	---	---	---
Adjudant DELLA SAVIA Michel	Château-Arnoux	X	---	---	---
Lieutenant DI GIOVANI Jeff	Château-Arnoux	---	X	---	---
Adjudant GAY Jérôme	Château-Arnoux	X	---	---	---
Adjudant-chef GUIEYSSE Mathieu	Château-Arnoux	---	X	---	---
Lieutenant HALSOUET Emmanuel	Château-Arnoux	X	---	---	---
Caporal HALSOUET Hugo	Château-Arnoux	X	---	---	---
Adjudant IKERBANE Mehdi	Château-Arnoux	---	X	---	---
Capitaine KIMMEL Pascal	Château-Arnoux	---	---	X	---
Adjudant ARNAUD Guillaume	Château-Arnoux	X	---	---	---
Caporal MAEVA Steven	Château-Arnoux	X	---	---	---
Adjudant NAVARRE	Château-Arnoux	X	---	---	---
Capitaine NIRONI Stéphane	Digne-les-Bains	---	---	X	---
Adjudant-chef BARTOLINI Marc	Digne-les-Bains	---	X	---	---
Adjudant-chef BREISSAND Eric	Digne-les-Bains	---	X	---	---
Caporal DERLAOUI Abderrahim	Digne-les-Bains	X	---	---	---
Adjudant-chef EYMARD Michel	Digne-les-Bains	---	X	---	---
Lieutenant GRUSON Nicolas	Digne-les-Bains	---	X	---	---
Caporal IZAMBART Clément	Digne-les-Bains	X	---	---	---
Sergent-chef MANSRI Douadi	Digne-les-Bains	---	X	---	---
Sergent-chef MICHAUD Julie	Digne-les-Bains	X	---	---	---
Lieutenant REKIA Toufik	Digne-les-Bains	---	X	---	---
Sapeur ROUX Antoine	Digne-les-Bains	X	---	---	---
Sergent-chef SIROUX Fabien	Digne-les-Bains	---	X	---	---
Sergent SINGLE Greg	Digne-les-Bains	X	---	---	---
Adjudant-chef VOLPE Laurent	Digne-les-Bains	---	X	---	---
Sergent-chef VIALETTE Kevin	Digne-les-Bains	X	---	---	---
Commandant DEVAUX Christophe	Manosque	---	---	X	---
Caporal ALLENE Adrien	Manosque	---	X	---	---
Sergent-chef FABRE Sébastien	Manosque	---	X	---	---
Adjudant-chef LAUGIER Guillaume	Manosque	X	---	---	---
Adjudant MARZOLA Alexandre	Manosque	X	---	---	---
Sergent MATOS Stéphane	Manosque	X	---	---	---
		<b>21</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>2</b>

(1) Conseiller technique départemental

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n°2021-43-013 en date du 12 février 2021, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du Risque Chimique et Biologique, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète

Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence  
8, Rue du Docteur ROMIEU  
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)  
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00008

Arrêté préfectoral 2021-186-008 du 5 juillet 2021  
fixant la liste départementale d'aptitude  
opérationnelle des personnels spécialisés dans le  
domaine du secours nautique.



Digne-les-Bains, le **05 JUIL. 2021**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021- 186 - 008**

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine du secours nautique.

**LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L4461-1 et suivants et R4461-1 et suivants ;
- Vu** le décret n°90-277 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare ;
- Vu** le décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;
- Vu** le décret n° 2020-1531 du 7 décembre 2020 modifiant les dispositions relatives à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;
- Vu** l'arrêté interministériel NOR INTE1404626A du 31 juillet 2014 définissant le référentiel emplois, activités, compétences « Interventions, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare » ;
- Vu** l'arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** le Guide National de Référence relatif au sauvetage aquatique d'avril 2001, dernièrement modifié en juin 2020 ;

**Sur proposition du** Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

**ARRETE :**

**Article 1 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que nageur sauveteur au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes- de-Haute-Provence, pour l'année 2021 est établie comme suit :

Grade / Nom / Prénom	CIS d'affectation	SAV1 (Sauveteur eaux intérieures)	SAV Complément fort courant inondations	Hélicoptère Gendarmerie 04
Commandant GRENAUD Jean Jacques**	Direction	X	X	-
Capitaine Nicolas ORTH*	Sisteron	X	X	-
Lieutenant REKIA Toufik	Direction	X	X	X
Commandant PARET Denis	Direction	X	X	X
Adjudant-chef LECOURT Samuel	Direction	X	X	-
Sapeur DESMARTIN William	Direction	X	X	-
Sapeur MARTINEZ François	Direction	X	X	-
Adjudant GEFFROY Ludovic	Direction	X	X	-
Sergent ESMIEU Audrey	Barcelonnette	X	X	-
Lieutenant MICHEL Yann	Barcelonnette	X	X	-
Sergent GOYARD Mickael	La Bréole	X	-	-
Caporale Sophie FANGILLE	Castellane	X	-	-
Caporal-chef HOHMANN Florent	Castellane	X	-	-
Adjudant SILVESTRELLI Florent	Castellane	X	-	-
Caporal ABRAHAMIAN Hugo	Digne	X	-	-
Adjudant-chef EYMARD Michel	Digne	X	X	X
Adjudant-chef GUERREIRO Manuel	Digne	X	X	X
Caporal MARTIN Baptiste	Digne	X	-	-
Caporal RIO Sandra	Digne	X	X	-
Adjudant-chef BOUMESLA Driss	Esparron-de-V.	X	X	-
Adjudant TAVIGNOT Alexandre	Quinson	X	X	-
Sergent CROSES Charline	Quinson	X	-	-
Caporal DELARUE Mathieu	Gréoux	X	-	-
Caporal DELAFOSSÉ Thomas	Forcalquier	X	-	-
Adjudant BLANC Benoît	Manosque	X	X	-
Sergent-chef CAVEZZA Nicolas	Manosque	X	X	-
Caporal DE SARTIGES Benoît	Manosque	X	-	-
Adjudant FIGUIERE Julien	Manosque	X	X	-
Adjudant THIERY Maieul	Moustiers	X	X	-
Sapeur PRIOUL Antoine	Puimoisson	X	X	-
Sapeur SOURBELLE Bastien	Peyruis	X	-	-
Caporale MAJO Laura	Riez	X	X	-
Caporal COULLET Jean-Denis	Saint-André	X	X	-
Adjudant VOLA Jean-Christophe	Sainte-Tulle	X	X	-
Sergent-chef REVEST Sébastien	Sisteron	X	X	-
Sergent BOUSSER Armand	Sisteron	X	X	-
Sapeur GUADIX Maël	Sisteron	X	-	-
Sapeur SCUITTI Kevin	Sisteron	X	-	-
Sapeur FAGOT Yannick	CASA	X	-	-
		<b>39</b>	<b>24</b>	<b>4</b>

\*Responsable départemental : Capitaine Nicolas ORTH ;

\*\*Conseiller technique départemental nautique : Commandant Jean-Jacques GRENAUD

**Article 2 :** La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que scaphandrier autonome léger pour l'année 2021 est établie comme suit :

Grade / Nom / Prénom	CIS d'affectation	SAL 1 30m	SAL 1 50m	CU SAL2 60m	CT SAL3 60m	SNL1 60ml	SNL2 200ml	Trimix	Hélictreuillage
Commandant GRENAUD Jean Jacques**	Direction	X	X	X	X	X	X	X	X
Capitaine ORTH Nicolas*	Sisteron	X	X	X	-	-	-	-	-
Adjudant-chef LECOURT Samuel***	Direction	X	X	X	X	X	X	X	X
Sapeur DESMARTIN William****	Direction	X	X	X	X	X	X	X	X
Sapeur MARTINEZ François	Direction	X	X	X	-	X	X	-	-
Commandant PARET Denis	Direction	X	X	-	-	-	-	-	-
Lieutenant REKIA Toufik	Direction	X	X	-	-	X	-	-	X
Adjudant FIGUIERE Julien	Manosque	X	X	X	-	X	-	-	-
Adjudant BLANC Benoit	Manosque	X	-	-	-	-	-	-	-
Lieutenant MICHEL Yann	Barcelonnette	X	-	-	-	-	-	-	-
Adjudant-chef THIERY Maieul	Moustiers	X	-	-	-	-	-	-	-
Caporal MAJO Laura	Riez	X	-	-	-	-	-	-	-
Sergent REVEST Sébastien	Sisteron Laragne (05)	X	X	-	-	-	-	-	-
		<b>13</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

\*Responsable départemental : Capitaine Nicolas ORTH ;

\*\*Conseiller technique départemental nautique : Commandant GRENAUD Jean-Jacques

\*\*\* Conseiller technique départemental SAL : Adjudant-chef LECOURT Samuel

\*\*\*\* Conseiller technique départemental SAV : Sapeur William DESMARTIN

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n°2021-043-012 en date du 12 février 2021, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours aquatique, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète

Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8, Rue du Docteur ROMIEU  
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)

Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00001

Arrêté préfectoral 2021-186-001 du 5 juillet 2021 portant cessation d'activité de Madame Nathalie Chabrier en qualité d'infirmière principale de sapeurs-pompiers volontaires, membre du groupement de santé et de secours médical.

Digne-les-Bains, le 05 JUIL. 2021

**ARRÊTÉ CONJOINT N° 2021- 186-001**

Portant cessation d'activité  
de Madame Nathalie CHABRIER en qualité d'infirmière principale  
de sapeurs-pompiers volontaires, membre du groupement de  
santé et de secours médical

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment l'article R723-45 ;

**Considérant** l'absence de réponse à la mise en demeure adressée à l'intéressée concernant son aptitude physique et médicale ;

**Sur proposition** du Chef du Corps départemental ;

ARRETERENT :

**Article 1 :** L'engagement de Madame Nathalie CHABRIER en qualité d'infirmière principale de sapeurs-pompiers volontaires, affectée au centre d'incendie et de secours de Digne les Bains, prend fin au terme de son dernier engagement quinquennal, le 7 décembre 2020.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du  
Service départemental d'incendie et de secours



Pierre POURCIN

La Préfète



Violaine DÉMARET

NOTIFIÉ LE :  
SIGNATURE DE L'AGENT :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00002

Arrêté préfectoral 2021-186-002 du 5 juillet 2021  
portant nomination du lieutenant de  
sapeurs-pompiers volontaires Jérémy LAVOCAT  
aux fonctions de chef du centre d'incendie et de  
secours de Saint-André-les-Alpes

Digne-les-Bains, le **05 JUIL, 2021**

**ARRÊTÉ CONJOINT N° 2021- 186 -002**

Portant nomination du lieutenant de sapeurs-pompiers  
volontaires Jérémy LAVOCAT aux fonctions de chef du  
centre d'incendie et de secours de St André les Alpes.

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure ;

**Considérant** la candidature du lieutenant Jérémy LAVOCAT aux fonctions de chef du centre  
d'incendie et de secours de St André les Alpes ;

**Considérant** le résultat de l'entretien accordé à l'intéressé suite à la diffusion de l'avis de vacance paru  
en interne ;

**Sur proposition** du Chef du Corps départemental ;

ARRETTENT :

**Article 1 :** Le lieutenant Jérémy LAVOCAT est nommé chef du centre d'incendie et de secours de St  
André les Alpes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement  
compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du  
Service départemental d'incendie et de secours



Pierre POURCIN

La Préfète



Violaine DÉMARET

NOTIFIÉ LE :  
SIGNATURE DE L'AGENT :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-07-05-00003

Arrêté préfectoral 2021-186-003 du 5 juillet 2021  
portant cessation des fonctions du capitaine de  
sapeurs-pompiers volontaires Franck  
GIOVAGNOLI en qualité de chef du centre  
d'incendie et de secours de  
Saint-André-les-Alpes.

Digne-les-Bains, le 05 JUIL. 2021

**ARRÊTÉ CONJOINT N° 2021- 186- 0 03**

Portant cessation des fonctions  
du capitaine de sapeurs-pompiers volontaires  
Franck GIOVAGNOLI en qualité de chef du centre  
d'incendie et de secours de St André les Alpes.

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure ;

**Considérant** la demande de cessation de l'intéressé dans les fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de St André les Alpes ;

**Sur proposition** du Chef du Corps départemental ;

ARRETTENT :

**Article 1 :** Il est mis fin aux fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de St André les Alpes du capitaine Franck GIOVAGNOLI à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du  
Service départemental d'incendie et de secours



Pierre POURCIN

La Préfète



Violaine DÉMARET

NOTIFIÉ LE :  
SIGNATURE